

Mr. Ou Mme
Adresse postale :

Tél.

Le 20 juillet 2007

Madame, Monsieur,

En février 2007, l'Atelier du Gué, éditeur, suivi bientôt d'une coordination, a initié une pétition en faveur de la mise en place de tarifs postaux spécifiques appliqués à l'objet livre, comme il en existe dans la plupart des pays européens.

En effet, les tarifs postaux actuels par leur coût excessif remettent en question la diffusion des éditeurs, et par voie de conséquence, la pérennité de l'édition indépendante, entravent le droit à l'expression, réduisent l'économie du livre et affaiblissent la démocratie.

La pétition a été signée par plus de 7000 citoyens et acteurs du livre, démontrant ainsi la prégnance des inquiétudes exprimées par les éditeurs indépendants et leurs lecteurs.

Nous vous demandons par la présente lettre, et au vu des documents ci-joints, de bien vouloir agir, en tant qu'élus, comme certains de vos collègues qui l'ont déjà fait, et de relayer auprès du gouvernement, par une question écrite ou orale, cette pétition et les revendications qu'elle porte.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(signature)

(ci-joint : le texte de la pétition)

PÉTITION

SOUTIEN

aux EDITEURS INDÉPENDANTS et aux REVUES LITTÉRAIRES

La Poste a toujours été un des outils privilégiés de diffusion des livres et revues littéraires des éditeurs indépendants, auprès des libraires, des bibliothèques et du public.

Or, les transformations de La Poste, l'abandon des tarifs particuliers ou intermédiaires, la libéralisation des services, les fermetures de bureaux, mettent aujourd'hui leur existence en danger.

Des tarifs postaux abusifs, la réduction programmée à l'accès des tarifs "presse" par de nouvelles contraintes administratives, l'abandon des tarifs réduits ("coliéco" "sacs postaux de librairies"... le refus de la Poste d'appliquer le tarif "livres et brochures" sur le territoire national), etc... remettent en question la pérennité de l'édition indépendante, et par voie de conséquence, entravent le droit d'expression, réduisent l'économie du livre et affaiblissent la démocratie.

Ceci porte préjudice aux écrivains, à la création littéraire, aux éditeurs, aux libraires, aux lecteurs, comme à toute la chaîne du livre, (graphiste, photographe, imprimeur...)

Ainsi, de nombreuses petites structures éditoriales sont aujourd'hui contraintes à réduire ou à cesser leur activité.

Les soussignés s'inquiètent de cette situation et demandent à l'État, aux ministères concernés et à la direction de l'entreprise publique La Poste de créer un tarif préférentiel pour les livres et les revues (indépendamment, pour celles-ci, de l'attribution, ou non, d'un numéro de commission paritaire), et d'inscrire ce tarif au registre des missions de service public de la Poste, afin de garantir pour demain la diversité culturelle et la libre circulation des idées.

Signer en ligne et voir la liste des soutiens :

<http://www.cynthia3000.info/petition/index.php?petition=3>

Pour contacter la coordination des Indépendants du Livre : laposte@lekti-ecriture.com

*Parmi les 7000 signataires enregistrés : Jacques-Pierre Amette (prix Goncourt 2003), Françoise Hân, Jean-Pierre Faye (union des écrivains), Jonathan Littel (prix Goncourt 2006), Jean Guilaine (Professeur au Collège de France), Edgar Morin, François Maspero, André Schiffrin
et de très nombreux éditeurs et libraires indépendants...*

Parmi les interventions des députés lors de la douzième législature (ou la précédente), la pétition a été portée par divers élus de diverses sensibilités : Jean-Paul Dupré, François Sauvadet, Jean-Claude Pérez, Nicolas Dupont-Aignan, etc.